



DÉTACHEMENTS

Découvrez les avantages d'un détachement et contribuez à promouvoir la conservation du patrimoine culturel au niveau mondial

Notre programme de détachement

s'adresse aux institutions des États membres ainsi qu'aux organisations partenaires qui souhaitent donner la possibilité à leurs employés de travailler à l'ICCROM pendant un certain temps. Les professionnels qualifiés auront l'occasion de partager leurs connaissances, d'élargir leurs compétences et de participer à un échange culturel passionnant.

Notre spécialité consiste à mettre en contact des professionnels du monde entier afin de valoriser la collaboration internationale, qui permet de découvrir de nouvelles idées et de meilleures approches. C'est pourquoi un détachement auprès de l'ICCROM offre plus qu'un simple développement professionnel pour les individus ; il représente une opportunité de réseautage inégalée pour votre organisation et votre pays d'origine.

Notre objectif est de vous faire bénéficier, vous ou votre employé, d'un savoir-faire amélioré, de nouvelles idées et de collaborations fructueuses, en échange de votre contribution à une cause importante, dans une situation bénéfique pour tous.

DOMAINES DE TRAVAIL

- **Partenariat & Communication**
- **Programmes**
- **Planification Stratégique**
- **Administration**
- **Bureau Régional Sharjah, UAE**

QUESTIONS COURANTES

Quelle est la durée d'un détachement ?

Normalement, la mission est d'une durée de deux ans, avec la possibilité d'une prolongation d'un an. Des détachements de plus courte durée peuvent être envisagés pour des missions spécifiques.

Qui est responsable de la supervision d'une personne en détachement ?

L'ICCROM assume la responsabilité de la supervision fonctionnelle et technique des détachés. Les personnes détachées sont également soumises au statut du personnel de l'ICCROM et aux règles de l'ICCROM dans l'exercice de leurs fonctions.

Cela signifie-t-il que les détachés sont employés directement par l'ICCROM ?

Un détaché reste un employé de son institution de détachement pendant toute la durée de la période de détachement. Salaire, indemnités, prestations de retraite, assurance et autres coûts liés au détachement sont pris en charge par l'institution d'origine.

“À une époque où il faut considérer la conservation du patrimoine culturel du point de vue de son rôle bénéfique pour la société, nous espérons, à travers l'ICCROM, pouvoir contribuer au domaine en partageant les meilleures pratiques, de la prise en charge des biens du patrimoine mondial à l'amélioration des compétences en matière de gestion des risques de catastrophes.”

Fujio Ichihara

Détaché de l'agence pour les affaires culturelles,
Gouvernement du Japon de 2018 à 2020



Contactez-nous par courriel à l'adresse partnership@iccrom.org pour en savoir plus sur le programme et discuter des avantages d'un détachement pour vous et votre organisation.



Via di San Michele, 13
00153 Rome, Italy
Tel +39 06 585531

www.iccrom.org

